

REGLEMENT SPORTIF 2018

AVENANT No 1

Conformément à l'article 1.1 du règlement sportif du Clio R3T Alps Trophy, les points suivants sont modifiés comme suit :

5.2 – Formule "Just for fun"

Cette formule "Juste for fun" s'adresse aux pilotes désirant participer au CLIO R3T ALPS TROPHY en s'alignant à quelques manches de la compétition. Les droits d'engagement par manche sont de 300.- (trois cents) Francs Suisse + 8% de TVA. Cela n'inclut pas de dotation de vêtements CLIO R3T ALPS TROPHY mais donne droit aux points et aux primes de la manche à laquelle le pilote participe. L'inscription à la formule "Just for fun" doit intervenir **au plus tard 15 jours** avant le rallye auquel le pilote souhaite participer.

L'équipage engagé dans la formule "Just for fun" est partiellement libéré du contenu du point 12.2 du présent règlement. Il doit évoluer équipé d'une combinaison homologuée FIA, de préférence de marque SABELT, et de tenues ne comportant pas de publicités concurrentes aux partenaires du CLIO R3T ALPS TROPHY mentionnés sous point 12.1. En cas de non-respect de ce point, il ne percevra pas les primes liées à son éventuel classement et ne marquera aucun point au classement. Une dérogation peut être accordée au contenu du présent point, sur demande et après évaluation de BZ Consult Sàrl, qui est seul compétent pour la valider ou la refuser, sans en justifier la raison.

ARTICLE 12 : PROMOTION & DEVOIR DE REPRESENTATION

12.1 – Partenaires CLIO R3T ALPS TROPHY

Les partenaires du CLIO R3T ALPS TROPHY sont : Renault Sport - Renault Suisse SA - MICHELIN - ETS Racing Fuels.

BZ Consult Sàrl se réserve le droit d'associer d'autres partenaires à tout moment de la saison, ils seront communiqués par publication d'un avenant au présent règlement.

12.2 - Identification de l'équipage

Les combinaisons, casquettes, gilets/vestes fournies par l'organisateur promoteur du CLIO R3T ALPS TROPHY sont obligatoires pour le pilote et le copilote. Elles sont remises lors de la première épreuve du calendrier à laquelle ils participent. Elles pourront être personnalisées avec les partenaires de l'équipage à la condition expresse que les logos ne concernent pas, directement ou indirectement, des produits concurrents aux partenaires du CLIO R3T ALPS TROPHY suivants : Renault Sport - Renault Suisse - Michelin - ETS Racing Fuels. Cette liste peut être modifiée par BZ Consult Sàrl sur publication d'un avenant. Le port de ces tenues est obligatoire dès le début des contrôles administratifs de l'épreuve jusqu'à la cérémonie de remise des prix.

En cas de manquement, et sur notification faite par BZ Consult Sàrl, une sanction est appliquée allant de l'avertissement, à la retenue partielle des points et/ou des primes pour l'épreuve ou l'infraction est constatée jusqu'à l'exclusion du CLIO R3T ALPS TROPHY. La sanction décidée par BZ Consult Sàrl ne peut faire l'objet d'aucun recours.

Sion, le 1 mars 2018

L'organisateur-promoteur
BZ Consult Sàrl